

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240228-2024\_07-DE

**Séance du 28/02/2024**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

**Délibération N° 2024 – 07 : Aménagement de la traversée du village RD1091 - tranche 3 centre aval**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUTHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

**Étaient absents et excusés** : DUSSERT Cédric,

**Pouvoirs** : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

**Secrétaire de séance** : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la traversée du Freney (RD1091). Il rappelle le travail de réflexion mené depuis 2019 pour la rénovation de la traversée du village qui s'impose absolument pour améliorer la sécurité.

Le tracé actuel a été conçu dans les années 1990 où s'imposait la fluidité de circulation sur une route nationale. Aujourd'hui c'est en concertation et avec l'appui du Département gestionnaire de la voie que le projet a été préparé.

Ce projet nouveau sera en totale rupture avec les principes qui ont guidé l'élaboration du tracé actuel. Actuellement pour ralentir efficacement la circulation en agglomération, il est unanimement conseillé une réduction de la largeur de la chaussée. Les dispositifs en place qui élargissent considérablement la chaussée favorisent trop la vitesse. Aujourd'hui les standards routiers recommandent le rétrécissement maximum qui impose un ralentissement à tous les véhicules y compris pendant des manœuvres de stationnement ou de bifurcation. La sécurité et le ralentissement de la circulation dans l'agglomération est le critère de décision premier appliqué pour ce projet. Pour ralentir les véhicules dès l'entrée de l'agglomération des dispositifs sont prévus en aval et en amont. Des feux ont été installés pour compléter le dispositif.

Le projet centre aval a été estimé à un montant 181 165 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet travaux d'aménagement de la traversée du Freney (RD1091) centre aval
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Département et à la communauté de Communes de l'Oisans
- **AUTORISE** le Maire à démarcher les différents organismes de prêt pour le financement de l'opération
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

